

Communiqué de la fédération SUD éducation

ENSEIGNANT-E-S CONTRACTUEL-LE-S ET AESH : SUD EDUCATION DENONCE UN PLAN DE LICENCIEMENT SILENCIEUX

Cette rentrée 2019 marque un tournant dans la gestion des ressources humaines par l'éducation nationale : entre les non-renouvellements de contrat, les retards d'envoi des attestations Pôle Emploi, le non-respect du cadre réglementaire qui encadre le temps de travail, les personnels précaires sont particulièrement maltraité-e-s.

Des conditions de rentrée inadmissibles pour les AESH

C'est particulièrement vrai pour les AESH (accompagnant-e-s d'élèves en situation de handicap). Ceux et celles-ci devaient signer à la rentrée des contrats de trois ans avec une durée de travail annualisée (1607h sur 41 semaines à temps plein) selon la circulaire ministérielle du 6 juin 2019. Or plusieurs rectorats ont été incapables d'éditer ces contrats à la rentrée (plusieurs milliers), d'autres ont commencé à réinterpréter la circulaire en augmentant le temps de travail hebdomadaire des AESH sans augmentation ni de la quotité horaire contractuelle, ni du salaire. Ces difficultés de rentrée viennent s'ajouter à la précarité que subissent déjà les personnels AESH. Aucune revalorisation salariale n'est prévue à l'heure actuelle, pourtant les salaires des AESH sont insuffisants: entre les temps

incomplets imposés, le refus de leur faire bénéficier de la prime « éducation prioritaire » et l'absence d'augmentation salariale au cours de la carrière, le salaire moyen d'un-e AESH peine à s'élever au-dessus de 600 à 800 euros par mois.

Enfin, la mutualisation des personnels AESH, telle qu'elle est prévue dans la circulaire du 6 juin 2019 avec les PIALs (pôle inclusif d'accompagnement localisé) a considérablement dégradé les conditions de travail avec de plus en plus de service partagé sur plusieurs établissements, ce qui signifie un accompagnement beaucoup plus morcelé. De nombreux-ses AESH manifestent aujourd'hui leur désir de démissionner. Du côté des élèves, il y a toujours de nombreuses notifications pour lesquelles il n'y a encore pas d'AESH affecté-es.

Un plan social chez les enseignant-e-s contractuel-le-s

Après avoir massivement eu recours aux contractuel-le-s ces deux dernières années, le gouvernement a entamé d'autre part un plan de licenciement qui ne dit pas son nom. Les contractuel-le-s sont les premier-e-s à subir les suppressions de postes annoncées par le gouvernement Macron. Des centaines de contractuel-le-s enseignant-e-s, mais aussi des contrats aidés, des AESH et des AED n'ont pas été renouvelé-e-s, sans légitimation, ni respect des règles, en arguant de bilans professionnels à charge parfois ignorés du ou de la salarié-e, voire sur des motifs discriminants. Et pourtant il reste

des postes vacants et des besoins à couvrir. L'inquiétude monte à juste titre chez les parents d'élèves. Et non contente de ne pas renouveler les contrats, l'administration tarde à délivrer les attestations Pôle Emploi, laissant ces agent-e-s de la fonction publique sans revenu. Cette « restructuration des moyens humains » n'est-elle pas le résultat de la réforme du lycée ou de la généralisation d'une 2^{ème} heure supplémentaire obligatoire ? Toujours moins de personnels, pour de plus en plus de charge de travail, les contractuel-le-s faisant office de variable d'ajustement.

SUD Éducation revendique :

- la titularisation de tou-te-s les agent-e-s de l'Éducation nationale,
 - la mise en place d'un système paritaire de gestion des affectations et des renouvellements de contrats,
 - une harmonisation des conditions de travail pour tou-te-s les contractuel-le-s sur l'ensemble du territoire
 - un renforcement de la CCP,
 - une revalorisation salariale à l'ancienneté des contractuel-le-s, ainsi que le même droit aux primes.
- SUD Éducation invite les contractuel-le-s à se faire entendre et à organiser la défense de leurs conditions de travail.**